

Rapport N° 86
Crédits supplémentaires 2ème série au budget 2012
Demande de crédits supplémentaires de CHF 452'600.- entièrement compensés

Nyon, le 8 janvier 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 7 janvier 2013 à la salle de la Bretèche pour traiter de ce préavis. Messieurs J. Pittet, L. Miéville, L. De Garrini étaient excusés. Elle a reçu Monsieur le Municipal C. Uldry et le chef du service des finances, Monsieur S. Chenuz. Elle les remercie pour les explications fournies.

Ce préavis traite une deuxième série de crédits supplémentaires au budget 2012 concernant quatre services. On notera que l'ensemble de ces crédits représente des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de notre commune. Ils sont tous compensés.

Sports, manifestation et maintenance : il s'agit d'un transfert de poste et d'un poste d'auxiliaire passant en contrat fixe ; cela n'amène pas de commentaire particulier.

Travaux et environnement : plusieurs postes sont concernés dans ce service. Les justifications pour ces crédits supplémentaires figurent dans le préavis et n'amènent pas de commentaire particulier de la part de la Cofin.

Le montant global étant important, la Cofin s'est plus attardée sur les solutions choisies pour compenser ces dépenses ; la question étant de savoir si certaines lignes budgétaires n'étaient pas quelque peu exagérées afin de pouvoir compenser d'éventuels dépassements sans avoir à chercher à faire de réelles économies sur d'autres postes. La compensation est faite à l'interne au service T & E selon le principe de l'enveloppe budgétaire. Les explications chiffrées figurent au bas de la page 3 du préavis et les raisons ayant permis de compenser au travers de ces comptes sont les suivantes:

Entretien des cours d'eau pour fr. 30'000: la renaturation du Cossy a coûté nettement moins cher que prévu.

Honoraires et frais d'étude pour fr. 40'000: une étude était prévue en 2012 pour l'assainissement du bruit du réseau routier ; elle n'a pas été faite.

Salaire personnel auxiliaire pour fr. 42'000: l'analyse de la Step a été faite partiellement. C'est un étudiant qui s'en est occupé plutôt qu'un ingénieur-chimiste comme initialement prévu.

Entretien du réseau – évacuation des eaux pour fr. 45'000: on a renoncé à l'inspection de certains collecteurs communaux ou utilisé des moyens moins onéreux.

Défense contre l'incendie : le nombre d'interventions a été plus élevé en 2012 avec, en prime, le week-end pluvieux du 11 – 12 novembre qui influence ce résultat. Le montant global sera compensé et ventilé au travers de divers comptes indiqués dans le préavis. Les montants exacts de la ventilation figureront dans les comptes 2012.

Services industriels : dans le cas de la TVA non récupérable, on se trouve dans une situation hybride typique de l'éclairage public avec une TVA qui n'est que partiellement récupérable et difficile à prévoir. Précision utile : le montant de fr. 59'100 correspond à 2011 et 2012.

Les raisons énumérées dans le préavis pour justifier ces crédits supplémentaires étant parfaitement recevables, la discussion de la commission a plus porté sur les effets annexes de ce genre de préavis quant à la possibilité qu'a la Cofin (et le Conseil) de contrôler l'évolution du budget et des comptes.

A la suite de cette discussion, deux solutions apparaissent :

1. Lors de l'établissement des comptes, les chiffres du budget sont corrigés en fonction des crédits supplémentaires accordés et des compensations éventuellement faites (actuellement on trouve une explication dans la colonne de droite)
2. Pour le budget, il est ajouté des colonnes supplémentaires avec les chiffres des années précédentes. Par exemple pour le budget 2013, chiffres du budget 2013, budget 2012, comptes 2011, budget 2011, comptes 2010

La Cofin pense que ces changements pourraient donner une lecture facilitée des comptes et du budget. Elle demande à la Municipalité d'y réfléchir, ce thème sera certainement repris lors d'une prochaine séance de la commission.

Conclusions :

La Commission des finances estime que les crédits supplémentaires demandés sont justifiés. Elle constate qu'ils sont tous compensés. Certains sont compensés par de réelles non-dépenses, ou des recettes supplémentaires, et d'autres par une diminution de l'attribution au fonds de réserve somme toute logique dans les cas recensés dans ce préavis.

Au vu de ce qui précède, c'est donc une commission unanime qui vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 86 concernant les « crédits supplémentaires 2ème série au budget 2012»,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 169'700.- au Service des Sports, manifestations et maintenance (rubriques 170.3011.01 et suivantes et 170.3011.01), entièrement compensé.
2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 157'000.- au Service des Travaux et environnement (rubriques 460.3114.00, 460.3120.00, 460.3526.00), entièrement compensé.
3. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 66'800.- au Service du feu (rubriques 650.3013.00), entièrement compensé.
4. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 59'100.- aux Services industriels (rubrique 823.3195.00), entièrement compensé.

La Commission des finances :

Mesdames, Jessica Jaccoud, Bernadette Nelissen, Messieurs Yvan Cornu, David Lugeon, Jean Bischofberger, Laurent Miéville, Luciano De Garrini, Jacques Pittet, David Saugy, Philippe-Jean Perret, Pierre Girard (président et rapporteur).